

Père-René-de-Galinée

Guide de l'athlète



TABLE DES MATIÈRES

Section 1

1. Mise en contexte _____ p. 3
2. Les équipes _____ p. 3
3. Les entraîneurs _____ p. 4
4. Éthique sportive de l'athlète _____ p. 4
5. Mérite sportif de fin d'année _____ p. 6

Section 2

- Horaire typique _____ p. 7

Section 3

- Engagement monétaire _____ p. 10

Section 4

1. Frais d'inscription _____ p. 11
2. Absence temporaire due à la maladie ou blessure _____ p. 11
3. Tournois des équipes hors région _____ p. 12
 - Conduite lors des sorties hors région _____ p. 12
4. Sélection des accompagnateurs _____ p. 14
5. Compétitions locales saisonnières _____ p. 14
6. Code de conduite _____ p. 15

Section 5

1. Formulaires à signer et à retourner _____ p. 17



Section 1

1. MISE EN CONTEXTE:

Les équipes sportives de ***l'école secondaire catholique Père-René-de-Galinée*** sont une composante importante de la vie étudiante à l'école secondaire. Les bienfaits de ces activités sont grands car elles favorisent la discipline personnelle, le travail d'équipe, l'estime de soi et la satisfaction de travailler et de réussir des objectifs fixés en début d'année.

Tout en pratiquant votre sport à raison de plusieurs heures par semaine, vous devez également, en tant qu'étudiant(e) athlète, accorder une grande importance à vos études et il est très impressionnant de constater la discipline personnelle dont vous faites preuve.

En portant les couleurs des Chevaliers/Chevalières, vous agissez non seulement comme étudiant(e) athlète, mais surtout à titre d'ambassadeur/d'ambassadrice de ***l'école secondaire catholique Père-René-de-Galinée***, et ce, que ce soit au sein du circuit de la ligue, de la communauté et même de la province.

Ce guide a été rédigé dans le but de vous informer sur de nombreux sujets qui concernent directement votre vécu d'étudiant(e) athlète. Tout au long de votre parcours secondaire, plusieurs questions surgiront et ce document sera une première référence pour y répondre.

2. LES ÉQUIPES:

L'école secondaire catholique Père-René-de-Galinée offre une large gamme de sports interscolaires aux garçons et aux filles de la 7^e à la 12^e année. De plus, la qualité des programmes sportifs offerts à PRDG n'ont rien à envier aux grandes écoles.

En plus des parties du calendrier régulier, les équipes participent à de nombreux tournois Franco, locaux et provinciaux. Les horaires-types des équipes sont soulignés dans la section 2.

3. LES ENTRAÎNEURS

Le personnel de *l'école secondaire catholique Père-René-de-Galinée* œuvre à offrir aux athlètes l'occasion de participer aux activités parascolaires. Sans ce dévouement remarquable, les sports n'existeraient pas à PRDG. Les entraîneurs sont des bénévoles qui donnent beaucoup de temps et d'énergie afin de contribuer à votre vie étudiante. Ils sont là pour vous guider, vous conseiller et voir à votre épanouissement global. Il est donc important de garder une bonne communication avec votre entraîneur.

4. ÉTHIQUE SPORTIVE DE L'ATHLÈTE

En tant que **participant** ou **participante** du sport étudiant, mon comportement a un impact majeur sur mon sport, mes coéquipiers, mes adversaires, mon entraîneur, mes partisans et sur moi-même.

L'ESPRIT SPORTIF

Je respecte les **règles du jeu**.

J'accepte toutes les **décisions de l'arbitre** sans jamais mettre en doute son intégrité.

Je démontre un **esprit d'équipe** par une collaboration franche avec les coéquipiers/coéquipières et les entraîneurs/entraîneuses.

J'aide les coéquipiers/coéquipières qui présentent plus de difficultés.



Je me mesure un(e) adversaire dans l'**équité**. Je compte sur mon talent et mes habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.

Je refuse de gagner par des moyens illégaux et par tricherie.

J'accepte les erreurs de mes coéquipiers/coéquipières.

LE RESPECT

Je considère un(e) **adversaire** sportif(ve) comme **indispensable** pour jouer et non comme un(e) ennemi(e).

J'agis en tout temps avec **courtoisie** envers les entraîneurs/entraîneuses, les officiels, les coéquipiers/coéquipières, les adversaires et les spectateurs/spectatrices.

J'utilise un **langage** précis sans injure.

Je poursuis mon **engagement** envers mes coéquipiers/coéquipières, mon entraîneur/entraîneuse et mon équipe jusqu'au bout.

LA DIGNITÉ

Je conserve en tout temps mon **sang-froid** et la maîtrise de mes gestes face aux autres participant(e)s.

J'accepte la victoire avec **modestie** sans ridiculiser l'adversaire.

J'accepte la défaite en étant satisfait (e) de l'**effort** accompli dans les limites de mes capacités.

J'accepte la défaite en reconnaissant également le **bon travail** accompli par l'adversaire.

LE PLAISIR

Je joue pour m'**amuser**.

Je considère la victoire et la défaite comme une **conséquence** du plaisir de jouer.

Je considère le **dépassement personnel** plus important que l'obtention d'une médaille ou d'un trophée.

L'HONNEUR

Je me représente d'abord en tant qu'**être humain**.

Je représente aussi mon **équipe**, mon **institution** et mon **association régionale de sport étudiant**.

Je véhicule les **valeurs de mon sport** par chacun de mes comportements.

Je suis l'**ambassadeur/l'ambassadrice des valeurs du sport étudiant**.

Je suis le **sport étudiant**.

5. MÉRITE SPORTIF DE FIN D'ANNÉE

À la fin de chaque année scolaire, un gala se tient en présence des étudiant(e)s athlètes et de leurs entraîneurs/entraîneuses, des anciennes et anciens Chevaliers/Chevalières, de même que des membres du personnel de PRDG, des parents et autres membres de la communauté afin de proclamer ou de présenter des prix tel que:

- les athlètes les plus utiles dans chaque sport;
- les athlètes qui se sont le plus amélioré (e)s dans chaque sport;
- les athlètes ayant démontré le plus d'esprit sportif dans chaque sport;
- les athlètes de l'année intermédiaire masculin et féminin;
- les athlètes juniors masculin et féminin;
- les athlètes séniors de l'année masculin et féminin;



- les performances remarquables;
- les athlètes et étudiant(e) s athlètes féminin et masculin de l'année;

Les gagnant(e)s dans chaque catégorie verront leur nom inscrit sur les trophées ou plaques et recevront une médaille. Chaque année, un lieu physique témoignant des exploits passés des athlètes, équipes, entraîneurs/entraîneuses et bâtisseurs des Chevaliers/Chevalières (le mur de la renommée) sera dévoilé. Ce mur a pour but de reconnaître ces personnes pour leur dévouement et leurs accomplissements durant leur séjour à Père-René-de-Galinée.

Section 2

Horaire Typique

Voici un horaire typique pour chacune des équipes sportives de PRDG. L'horaire détaillé des pratiques et des tournois pour chacune des équipes est donné à l'élève par son entraîneur/entraîneuse dès le début de la saison respective.

Soccer, basket-ball, volley-ball:

Les équipes de soccer, basket-ball et volley-ball participent dans la ligue des écoles catholiques du conseil scolaire de Waterloo et jouent habituellement deux fois contre chaque école. Une partie est jouée à domicile (PRDG) et l'autre partie est jouée à leur gymnase. La majorité de ces parties sont jouées les lundis et mercredis entre 15h00 ou 16h. Normalement, en plus des matches, les équipes font une à deux pratiques par semaine à PRDG.



Première saison (a lieu à l'automne)

Équipes intermédiaires :

Balle-molle filles : un tournoi vers la fin de septembre.

Balle-molle garçons : un tournoi vers la fin de septembre.

Basket-ball filles : mi-octobre à la mi-novembre

Volley-ball garçons : mi-octobre à la mi-novembre

Frisbee-ultime ou drapeau (flag football) : fin octobre

Équipes secondaires :

Basket-ball filles : mi-septembre à la mi-novembre et tournoi franco en octobre.

Volley-ball garçons : mi septembre à la mi-novembre, tournoi franco en octobre et tournoi SMASH au mois de mai avec les écoles françaises du sud de l'Ontario.

Course de fond : une compétition régionale en octobre. Habituellement, il y a 2 pratiques par semaine avant la compétition.

Deuxième saison (a lieu en hiver)

Équipes intermédiaires :

Basket-ball garçons : début-janvier à mi-février

Volley-ball filles : début-janvier à mi-février



Équipes secondaires :

Basket-ball garçons : fin novembre à la mi-février et tournoi franco en janvier.

Volley-ball filles : fin novembre à la mi-février, tournoi franco en février et tournoi SMASH au mois de mai avec les écoles françaises du sud de l'Ontario.

Troisième saison (a lieu au printemps)

Équipes intermédiaires :

Badminton : vers la mi-avril

Soccer mixte : un tournoi vers la fin du mois de mai

Piste et pelouse : une compétition au mois de juin

Course de fond : une compétition au début du mois de juin

Équipes secondaires :

Soccer filles et garçons : avril et mai et le tournoi franco en juin.

Badminton : L'équipe a une journée de tournoi au collège Conestoga au mois d'avril.

Athlétisme : L'équipe a deux jours de compétition dans la région de Waterloo en mai. Si un élève se qualifie, il va continuer à la compétition de CWOSSA et par la suite à OFSSA.



Normalement, en plus des tournois ou compétitions, ces équipes font une pratique par semaine à l'endroit déterminé par leur entraîneur/entraîneuse.

Autres sports

Hockey filles et garçons : Les trois équipes (7^e et 8^e garçons; filles 7^e à 12^e, et garçons séniors) participent dans la Ligue des Grands Lacs organisée pour les écoles françaises de la région centrale du sud de la province. Habituellement, elles jouent deux à trois parties à *Oakville Ice Sport* à Ford Drive une fois par mois en octobre, novembre, décembre, février et mars. À chaque saison, les équipes ont la possibilité de participer au tournoi Franco Hockey. Le lieu de ce tournoi Franco change à chaque année.

Section 3

Engagement monétaire

Comme vous le voyez, les sports jouent un rôle primordial dans la vie des étudiant(e)s à l'école Père-René-de-Galinée. Nous avons, depuis la première année d'existence de notre école, représenté avec fierté la communauté française de Cambridge, Kitchener, Waterloo et Guelph en participant à plusieurs tournois provinciaux et en en gagnant de nombreux. À PRDG, il y a une panoplie d'activités sportives qui se déroulent tout au long de l'année scolaire. Parfois, ces activités se chevauchent exigeant davantage des argents de diverses sources. Cela étant dit, les coûts pour offrir cette gamme de sports à nos élèves devient un fardeau budgétaire que l'école ne peut soutenir à elle seule.

Malgré les coûts élevés, il y a quelques levées de fonds qui nous permettent de continuer à livrer ces activités parascolaires enrichissantes et qui aident les familles à diminuer les sommes d'argent qui doivent être versées pour l'accès à ces équipes sportives. Ces levées de fonds exigent toutefois



l'engagement de l'enfant et de sa famille. Notre grande campagne de financement Humeur permet aux familles de diminuer ces coûts. Les locations du gymnase, par diverses organisations communautaires, permettent à l'école de recevoir des argents distribués pour l'ensemble des activités offertes aux élèves.

Des coûts élevés, une responsabilité partagée :

À chaque année l'école doit déboursier pour les cotisations de Ligues, les inscriptions aux divers tournois et le transport. Il est donc évident que ces dépenses ne peuvent être soutenues par le budget de l'école uniquement.

Les familles doivent donc défrayer les sommes demandées par les entraîneurs/entraîneuses pour la participation de leur enfant à une équipe sportive de l'école. Ces sommes varient d'une équipe à l'autre selon les dépenses associées à celles-ci et doivent être payées via le logiciel électronique School-Day tel qu'indiqué par l'entraîneur/l'entraîneuse. Les parents ont toujours le choix de participer à la campagne de financement Humeur pour diminuer ces coûts.

Section 4

1. FRAIS D'INSCRIPTION

La cotisation demandée par l'équipe doit être payée avant la première joute de la saison ou selon le plan de paiement organisé par l'entraîneur/l'entraîneuse et la direction de l'école.

2. ABSENCE TEMPORAIRE DUE À LA MALADIE OU BLESSURE

En cas de blessure ou de maladie de longue durée, un remboursement est donné au prorata de la saison entamée, si ce remboursement est possible.



L'école se réserve le droit de demander un certificat médical pour vérifier la maladie ou la blessure. La demande de remboursement de l'école doit être soumise à la direction par écrit par le parent, le tuteur ou la tutrice de l'élève. Si un joueur quitte de façon volontaire ou est suspendu de l'association du District 8, CWOSSA ou OFSSA aucun remboursement ne sera donné.

3. TOURNOIS DES ÉQUIPES HORS RÉGION

Les informations concernant les compétitions sont préparées par l'entraîneur/l'entraîneuse de l'équipe. Les athlètes qui font parties de l'équipe doivent voyager ensemble, rester avec l'équipe et participer à toutes les activités de l'équipe et ce, pour la durée entière du tournoi.

Les élèves qui choisissent de voyager avec leurs parents doivent suivre l'horaire de l'équipe.

Avant le départ, l'élève est responsable d'aviser ses titulaires de classe de son absence et de demander les travaux à compléter pour la durée de son absence.

Les coûts associés au tournoi sont remis aux parents un mois avant la date de départ si possible. Exemples de tournois: Franco, Smash,...

CONDUITE LORS DES SORTIES HORS RÉGION

Chaque membre de l'équipe est demandé de respecter les besoins individuels de chacun(e) et de suivre le code de conduite de l'athlète.

En aucun temps les athlètes masculins ou féminins sont permis de fréquenter les chambres du sexe opposé. Les portes des chambres sont gardées ouvertes jusqu'au couvre-feu pour assurer la surveillance des élèves.

En aucun temps, les athlètes des autres équipes sont permis dans les chambres des joueurs/joueuses de PRDG sans surveillance.



Toute consommation de drogue ou d'alcool est interdite lors des sorties d'équipes. Les mêmes mesures que le code de vie seront en vigueur.

Au temps déterminé par l'entraîneur/l'entraîneuse, un couvre-feu doit être respecté.

Tous les athlètes doivent avoir une tenue vestimentaire appropriée lors des sorties de l'équipe.

En aucun temps est ce qu'un(e) étudiant(e) pourra partager une chambre avec un chaperon et un(e) entraîneur/entraîneuse.

Les athlètes sont placé(e)s 4 par chambres ou à la discrétion de l'entraîneur/l'entraîneuse. Si les parents désirent que leur enfant ne partage pas un lit ou une chambre, des arrangements doivent être pris et le parent doit défrayer les coûts associés à cette décision.

Seuls les entraîneurs/entraîneuses et accompagnateurs/accompagnatrices peuvent conduire un véhicule loué pour transporter les élèves.

Aucun(e) athlète ne peut voyager sans avoir remis les formulaires requis par l'école et signés par le parent, tuteur, tutrice ou l'élève lui-même s'il a plus de 18 ans.

Les formulaires de permissions sont signés par les parents via le logiciel électronique School-Day pas plus tard qu'une semaine avant la date du départ.

Les athlètes qui refusent de suivre les directives du code de conduite ci-haut mentionné se verront refuser l'accès aux sorties. Dans les cas extrêmes, l'élève sera retourné(e) à la maison à ses propres frais. L'entraîneur/l'entraîneuse et la direction communiqueront pour discuter de la sévérité du manque de l'athlète. Ensemble, ils se réservent le droit de revoir le privilège de participation de l'athlète.



4. SELECTION DES ACCOMPAGNATEURS

Toute personne qui n'est pas employée du conseil et qui désire accompagner une équipe et qui a la responsabilité partagée de cette équipe avec l'entraîneur/l'entraîneuse doit présenter une preuve d'antécédents criminels. Tout accompagnateur est sous la responsabilité de l'entraîneur/l'entraîneuse et doit agir selon les politiques de l'école et du conseil. Le nombre d'élève sous la responsabilité d'un chaperon doit respecter le ratio établi par le conseil scolaire.

5. COMPÉTITIONS LOCALES SAISONNIÈRES

Les informations par rapport à l'horaire des pratiques et des joutes sont préparées par l'entraîneur/l'entraîneuse de l'équipe. En collaboration avec les parents, l'entraîneur/l'entraîneuse s'occupe des arrangements pour le transport des athlètes avant et après les joutes. Les formulaires de permission pour participer à ces joutes et pour le voyage de l'élève sont remis en début de saison et sont valides pour toute la durée de la saison. Exemples de compétitions locales: écoles du CscMonAvenir, écoles du WCDSB...

Nous demandons aux parents de s'assurer de venir chercher leur enfant à l'heure indiqué sur le formulaire de sortie signée en début de saison et/ou sur l'horaire des joutes. Advenant une situation d'urgence, nous demandons aux parents de communiquer avec l'entraîneur.

De plus, si un parent ne peut pas venir chercher son jeune à l'heure demandée, le parent doit faire les arrangements nécessaires pour assurer le retour à la maison de son enfant. Une note doit être donnée à l'entraîneur avant la fin de la journée. Un athlète ne pourra pas assister à la partie si un parent ne peut pas venir le chercher ou n'a pas fait d'arrangements nécessaires avant la partie. S'il y a un abus de ce règlement, malheureusement l'élève devra subir les conséquences nécessaires (par exemple : ne pourra pas assister à la prochaine partie; sera retiré de l'équipe, etc).



Comme vous le savez, les profs/entraîneurs ont eux aussi des familles ou d'autres engagements en soirée donc il faut travailler ensembles pour assurer le bon fonctionnement de ces activités.

À noter : aucun élève ne peut être conduit par un autre élève de l'école. Les directives du Conseil exigent qu'un conducteur ait au moins 25 ans et possède les assurances requises.

6. CODE DE CONDUITE

Droits et responsabilités

L'athlète a le droit:

- d'être traité avec respect et considération
- de se sentir en sécurité et d'être dans un environnement sécuritaire
- de traiter les autres avec considération et justice

L'athlète a la responsabilité :

- de traiter les autres avec considération et justice tout en respectant leurs droits et leurs besoins
- d'aider à établir un environnement propre et sécuritaire en respectant la propriété des autres et de l'école
- de démontrer une attitude positive par la participation au programme
- d'obtenir une note de passage de 60% dans tous ses cours tel qu'indiqué sur le bulletin du premier et du deuxième semestre.
- de communiquer **en français** pendant ses activités sportives
- de conserver son uniforme en bonne condition et de suivre les directives données par son entraîneur/entraîneuse
- d'aviser son entraîneur/entraîneuse en personne à l'avance lors d'une absence pour un match ou une pratique
- d'être à l'école le jour d'une pratique ou d'un match pour pouvoir participer cette journée là.



L'entraîneur/l'entraîneuse a le droit:

- d'être traité(e) avec respect et considération
- de s'attendre à une participation et à un engagement productif continu de l'athlète
- de travailler dans un environnement sain et sécuritaire

L'entraîneur/l'entraîneuse a la responsabilité:

- d'offrir un programme répondant aux besoins du sport
- de créer et de maintenir une discipline
- de répondre positivement aux besoins des athlètes

Les parents ont la responsabilité :

- de revoir avec leur enfant le code de conduite et de s'assurer de sa compréhension
- d'encourager leur enfant à respecter les droits et les besoins des autres

Conséquences

Si l'élève choisit de ne pas respecter le code d'éthique et de conduite, il se verra retiré(e) son privilège de participer aux sports de l'école.

Si l'élève ne réussit pas à obtenir la note de passage requise, une rencontre sera organisée avec la direction pour discuter de la situation de l'élève.

Le code de discipline progressive de l'école est mis en place selon la gravité de la situation.

Étapes de la discipline progressive

- avertissement
- rencontre de l'élève avec son entraîneur/entraîneuse
- rencontre entraîneur/entraîneuse, élève et parents
- retrait de l'équipe

Si l'élève perd ou endommage son uniforme, il ou elle devra rembourser la somme totale pour son remplacement.



L'élève aura une semaine à remettre son uniforme d'équipe respectueuse. Un élève qui joue un 2^e sport suivant la saison qui vient de se terminer ne recevra pas un uniforme pour son nouveau sport qu'il veut maintenant jouer tout en autant qu'il n'aura pas remis son premier uniforme.

Section 5

LES FORMULAIRES À COMPLÉTER:

Les entraîneurs et entraîneuses de chaque sport remettent des formulaires qui doivent être complétés par le parent/tuteur/tutrice ou l'élève de 18 ans et plus afin de permettre à l'enfant de participer aux activités sportives de l'école pour une saison déterminée, aux tournois régionaux et hors régions ainsi que pour lui permettre de voyager dans un véhicule déterminé. Il est important de bien compléter tous ces formulaires via le logiciel School-Day pour certains et copie papier pour d'autres et de les remettre avant le début de la saison ou de la sortie spécifique. L'enfant qui n'a pas remis ses formulaires ne pourra pas participer à l'activité.

L'école ne peut accepter une permission donnée par téléphone. Toute permission doit être signée et datée par les parents, tuteurs, tutrices.

